



TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA FORMATION DES UNITES DE TRANSFORMATION DE LA FILIERE MANGUE ET ANANAS DANS LES PREFECTURES DE KINDIA ET FORECARIAH

Titre du projet :	Projet de Promotion des Filières Mangue et Ananas en Basse Guinée (ProFiMA-BG)
Titre de la prestation :	Appui à la transformation de l'ananas et de la mangue (Bonnes pratiques, processus et qualité).
Couverture géographique :	Les préfectures de Kindia et Forécariah
Type de contrat :	Prestation de services.
Durée de la prestation :	34 jours
Recruteur :	Maison Guinéenne de l'Entrepreneure
Financement :	ENABEL.

Table des matières

1.	CONTEXTE, JUSTIFICATION ET PRESENTATION DES COMMENDITAIRES	3
1.1	Contexte et Justification	3
1.2	Présentation du projet Promotion des filières Mangue et Ananas (ProFIMA) en Guinée ...	3
1.3	Maitres d'œuvre : la MGE	3
2.	OBJECTIF DE LA PRESTATION	4
3.	CONTENUE DE LA FORMATION.....	4
4.	RESULTATS ATTENDUS	4
5.	LIVRABLES.....	5
6.	METHODOLOGIE	5
7.	DUREE DU TRAVAIL	6
8.	LOCALITES	6
9.	PROFIL RECHERCHE DU PRESTATAIRE.....	6
10.	COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	6
11.	CRITERE D'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	7
11.1	Ouverture des plis.....	7
11.2	Modalités de sélection des propositions.....	7

1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET PRESENTATION DES COMMANDITAIRES

1.1 Contexte et Justification

La Guinée est l'un des pays les plus pauvres (Indice de développement humain de 175 sur 189 selon le PNUD, 2018) et près de 50 % de la population a moins de 15 ans (EDS, 2018). Le développement d'activités économiques pour accroître les revenus des ménages, et plus spécifiquement des jeunes qui ont tendance à émigrer vers la capitale ou l'étranger, faute de perspectives d'avenir, est un défi majeur pour le pays. Le choix du gouvernement guinéen et de la coopération belge de cibler les deux filières ananas et mangues s'inscrit dans ce défi car il repose sur leur potentiel de croissance et leur impact sur le développement socio-économique des territoires ciblés. Les études et projets antérieurs ont permis d'identifier les atouts et limites de ces deux filières. La production fruitière est déjà développée dans les zones ciblées et la qualité des fruits sur les marchés est renommée. Cependant les modes de production actuels d'ananas reposent sur des systèmes intensifs grands consommateurs d'intrants chimiques aux effets néfastes pour les populations comme pour l'environnement. Ces systèmes ne pourront se maintenir sur le long terme, d'autant moins dans un contexte de changement climatique et d'augmentation de la pression sur les ressources foncières et hydriques.

1.2 Présentation du projet Promotion des filières Manguerie et Ananas (ProFIMA) en Guinée

Pour favoriser un développement durable et inclusif des filières, il est également nécessaire que les acteurs (producteurs, transformateurs et commerçants) soient organisés et aient accès à des services d'appuis pérennes et que leurs organisations s'impliquent dans des cadres de concertation qui permettent d'identifier les contraintes à lever, de développer des solutions collectives et de favoriser ces liens d'affaires. C'est pourquoi, la structuration des filières et l'organisation des producteurs en unions, coopératives et fédérations se font progressivement au sein de la FEPAF et seront renforcées dans le cadre de ce projet. La volonté de la structure de mettre en place une cellule technique capable de conseiller et former les producteurs tout en fournissant des données sur le secteur est à encourager et fera l'objet d'un appui particulier dans ce projet. Suite à des entretiens avec des dirigeants de la FEPAF, il est également apparu des besoins en termes de renforcement des structures de base, de la gouvernance et de la révision du modèle économique de la structure afin d'assurer le développement et la pérennité des services rendus à ses membres, auxquels le projet Profima souhaite répondre.

L'objectif du projet vise à améliorer de manière inclusive et durable la compétitivité des entrepreneurs actifs dans les filières ananas et mangue

La **MGE**, le **Gret** et **Osez Innover**, retenus pour la mise en œuvre du projet accompagnent les acteurs des deux filières en vue d'améliorer de façon significative leur développement économique inclusif et durable, au travers la mise en place de cadres de concertation multi-acteurs et le renforcement de leurs capacités.

1.3 Maîtres d'œuvre : la MGE

La MGE assure la mise en œuvre d'une partie du projet à Kindia et Forécariah (Basse Guinée). L'équipe de la MGE s'occupe du renforcement des capacités des organisations à la base, du diagnostic et de l'appui technique des unités de transformation.

Dans le but d'atteindre les objectifs assignés dans le projet ProFIMA, la MGE souhaite s'attacher les services d'un prestataire (consultant individuel ou cabinet de formation) pour la réalisation d'une formation en faveur des unités de transformation d'ananas et de mangue.

2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

La prestation a pour objet de renforcer les capacités des bénéficiaires (unités de transformation) en appui à la transformation de l'ananas et de la mangue (bonnes pratiques, processus et gestion de la qualité).

3. CONTENU DE LA FORMATION

Le prestataire devra développer les thématiques suivantes :

Modules	Contenu des modules	Résultats
Gestion des entreprises	AD	AD
- La gestion financière	AD	AD
- La gestion des équipements	AD	AD
- La gestion des stocks	AD	AD
- Marketing/stratégie commerciale	AD	AD
- Gestion des ressources humaines	AD	AD
Appui à la transformation de l'ananas et de la mangue (bonnes pratiques, processus et gestion de la qualité)	AD	AD

AD = à définir

Le prestataire devra déterminer le contenu des différents modules en fonction des thématiques proposées par le projet et dégager les résultats.

4. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette formation, les résultats suivants devront être atteints :

- ✓ Le processus et les techniques de transformation commencent à être compris par les acteurs disposant des unités de transformation ;
- ✓ La gestion des équipements est connue et assurée par les unités de transformation ;
- ✓ Des bénéficiaires (producteurs, fournisseurs, transformateurs, membres de l'interprofessions,) ont une meilleure connaissance sur les thématiques des bonnes pratiques d'hygiène, l'accès et la gestion d'équipements ;
- ✓ Les bénéficiaires appliquent des processus de transformation, des bonnes pratiques d'hygiène à travers des exercices pratiques ;
- ✓ Les bénéficiaires appliquent la bonne gestion des équipements de transformation.

5. LIVRABLES

Le prestataire devra fournir aux commanditaires les produits suivants :

- La « note méthodologique de démarrage des activités de formation » est en effet une « Note de Cadrage » produite par le consultant après la réunion de Cadrage ;
- Un manuel de formation ;
- Un rapport de formation ;
- Un support pédagogique de la formation pour chaque groupe d'acteurs concernés ;

Le rapport sera accompagné de pièces pouvant justifier la réalisation des activités :

- Fiche d'évaluation de la formation ;
- Fiche de présence, photos, liste des bénéficiaires.

Le paiement sera conditionné au respect de la remise et de la qualité de ce livrable.

6. METHODOLOGIE

6.1 Approche méthodologique

Dans le but d'atteindre les résultats escomptés, l'approche méthodologique ci-dessous est envisagée :

- **Réunion de cadrage** : il s'agira d'organiser une réunion entre l'équipe du projet et le prestataire pour échanger sur les objectifs, les résultats attendus, les outils, la méthode de formation afin de faciliter la réalisation de ladite formation. Cette rencontre se déroulera au bureau du projet ProFIMA à Kindia.
- **Organisation et exécution de la formation** : A proposer par le prestataire.
- **Soumission du rapport** : il s'agira pour le prestataire de préparer et de soumettre un rapport « draft » et final de mission aux commanditaires.

6.2 Approche pédagogique

Les activités de prestation seront menées dans les 2 préfectures et les villages environnants cibles du projet. Le prestataire proposera la méthodologie à appliquer qui sera par la suite discutée et validée par la MGE. Néanmoins, les critères suivants doivent être pris en compte, à savoir :

- *Une bonne maîtrise de l'andragogie* : les personnes à former sont des paysans ou artisans adultes dont une grande partie ne savent ni lire, ni écrire convenablement, mais ont beaucoup de vécu et d'expériences.
- *Prise en considération de l'équilibre sexe-genre* : Eviter au maximum toutes formes de discrimination, donner une importance particulière aux femmes et aux associations des femmes. L'approche à utiliser sera à la fois participative, intégrée, inclusive.
- *Une meilleure planification des activités* : il faudra bien définir les périodes de formation (en groupe), en fonction de la disponibilité des bénéficiaires, et bien tenir compte des contextes locaux (exemple : Les jours de la semaine où les bénéficiaires ne sont pas très occupés par leurs activités professionnelles sont les moments les plus opportuns). Le séquençage des modules à enseigner devra être analysé en fonction du contexte local,

- ✓ Une copie de(s) certificat(s) ou attestation(s) de travail justifiant la bonne réalisation d'une ou des prestation (s) similaire (s).

Une offre financière bien détaillée.

L'offre financière devra tenir compte de toutes les charges afférentes au déroulement de la formation y compris les frais de séjour si le prestataire ne réside pas dans la zone du projet.

11. CRITERE D'ATTRIBUTION DU MARCHE

11.1 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en séance plénière en présence de membres du comité de sélection composé comme suit ; 2 membres de la MGE, 1 membre du Gret (chef du projet), 1 membre de Oser Innover et 1 membre de la Direction Régionale de l'Agriculture de Kindia.

Après cette étape d'ouverture, l'évaluation des offres se fera en trois phases, à savoir :

- ✓ La vérification des dossiers de candidature pour déterminer leur éligibilité à passer à la prochaine étape,
- ✓ L'évaluation technique et administrative et enfin
- ✓ L'évaluation de l'offre financière.

11.2 Modalités de sélection des propositions

11.2.1 Vérification des dossiers de candidature

Pour passer à l'évaluation technique et administrative, les offres doivent obligatoirement remplir à la fois les conditions ci-après :

- Être soumises dans les délais ;
- Soumissionnaire étant reconnu en tant que Consultant ou Cabinet de formation, légalement installé en Guinée ;
- Être composée, à la fois, d'une offre technique et d'une offre financière ;
- L'offre doit contenir toutes les pièces énumérées au point 10

La non-soumission de l'un de ces documents est éliminatoire.

a. Evaluation technique :

Les offres techniques sont notées sur 100 points au total. Seuls les Candidats dont les offres techniques auront totalisé une moyenne supérieure ou égale à 70 points passeront à l'évaluation financière.

Les propositions/soumissions seront évaluées sur les aspects suivants :

- Une description détaillée de la méthodologie proposée et du plan de formation, (40 points) ;
- Un chronogramme détaillé de mise en œuvre ne dépassant pas la durée prévue, (10 points) ;
- Une description de l'expérience du prestataire (Consultant individuels ou Cabinet au cours des 5 dernières années, y compris dans le domaine agricole et en particulier dans des formations similaires, (20 points) ;
- Les CV du consultant ou du cabinet de formation, (20 points) ;

- Les attestations des services rendus avec satisfaction pour les formations similaires antérieures réalisées (10 points).

b. Evaluation financière :

A l'évaluation financière on tiendra compte de la cohérence entre la méthodologie proposée et le budget soumis mais aussi de l'enveloppe disponible pour prendre une décision finale.

c. Modalités de paiement :

N°	Rubriques	%
1	30% du montant destiné à la formation sera payé au prestataire après présentation et acceptation de la méthodologie.	30%
2	30% du montant sera payé après la formation des unités de transformation.	30%
3	40% du montant sera payé à la présentation du rapport final de la formation.	40%

Les paiements seront effectués contre présentation des factures par le prestataire. Le prestataire devra également présenter un chronogramme de réalisation de la formation. Le paiement se fera par chèque.

Les dossiers seront adressés *par voie électronique* à la Direction Nationale de la MGE avec pour objet : **Recrutement d'un Prestataire pour la formation des Unités de Transformation**, à l'adresse suivante : kerfalla.camara.mge@gmail.com, salematou2000@yahoo.fr.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 13 Décembre 2021 à 17 H 00.

NB : Seul le candidat ayant rempli tous les critères se verra contacté pour discussion du programme de mise en œuvre de la formation.